

DÉROGATION MINEURE

520, rue Notre-Dame

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 8 avril 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 520, rue Notre-Dame à Repentigny, portant le numéro de lot 2 143 631, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 13 mars 2025.

L'objet de cette demande est d'augmenter la superficie de plancher passant de 1 496,6 m² à 1 809,1 m² (+ 312,5 m²) alors que le règlement permet une superficie de 1 500 m² maximum afin de permettre l'agrandissement du sous-sol d'un bâtiment principal projeté à usage commercial sur l'immeuble situé au 520, rue Notre-Dame, portant le numéro de lot 2 143 631.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de mars 2025.



Le greffier adjoint,

Me Stéphane Desrochers, avocat